

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – PROJET DE LOI

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date	Heure	Numéro	Département(s)
	15.08.2022	19h49	22.195	DFFI
Annule et remplace				

Auteur(s) : Groupe libéral-radical

Titre : Projet de loi modifiant la loi sur les contributions directes (LCdir) (Augmentation déductibilité des dons)

Le Grand Conseil de la République et Canton de Neuchâtel,

sur la proposition de la commission...

décrète :

Article premier La loi sur les contributions directes (LCdir), du 21 mars 2000, est modifiée comme suit :

Art. 36, al. 1, let. i

- i) les dons en espèces et sous forme d'autres valeurs patrimoniales en faveur de personnes morales qui ont leur siège en Suisse et sont exonérées de l'impôt en raison de leurs buts de service public ou d'utilité publique (art. 81, al. 1, let. f), ou en faveur de la Confédération, des cantons, des communes et de leurs établissements (art. 81, al. 1, let. a à c), jusqu'à concurrence de 20% du revenu net calculé selon l'article 28, mais sans la déduction mentionnée au présent alinéa, à condition que ces dons s'élèvent au moins à 100 francs par année fiscale ;

Art. 2 La présente loi est soumise au référendum facultatif.

Art. 3 Le Conseil d'État pourvoit, s'il y a lieu, à la promulgation de la présente loi, qui entre en vigueur dès sa promulgation.

Neuchâtel, le

Au nom du Grand Conseil :
La présidente,

Le secrétaire général,

Demande d'urgence : NON

Auteur ou premier signataire : prénom, nom (obligatoire) :

Fabio Bongiovanni

Autres signataires (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :
Sandra Menoud	Béatrice Haeny	Hermann Frick
Nicolas Ruedin	Didier Germain	Michel Zurbuchen
Andreas Jurt	Patricia Borloz	Sarah Curty
Quentin Di Meo	Bastien Droz	Mary-Claude Fallet
Blaise Courvoisier	Alexandre Brodard	Francis Krähenbühl
Pascale Ethel Leutwiler	Carine Muster	Alexis Maire
Corinne Schaffner	Armelle von Allmen Benoit	